

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 décembre 2013

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1639)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 436

présenté par

M. Marie-Jeanne et M. Chassaigne

ARTICLE 34 A

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« 7° De développer les techniques de culture hors sol. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La réduction de la surface agricole utile dans les petites collectivités pose la problématique de l'existence même, à terme, des activités agricoles. Ainsi, la Martinique ne compte désormais qu'un peu plus de 24 000 hectares en termes de SAU.

Il est fondamental, au-delà du développement des filières de diversification proprement dites, de développer également les nouvelles techniques de culture hors sol en plein essor (hydroponie, aéroponie ou l'aquiculture...) comme l'une des priorités de la politique agricole en outre-mer.